

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DPA 1012 G Dépose et remplacement de la couverture du gymnase et rénovation de la toiture terrasse du bâtiment vestiaire adjacent au gymnase -Autorisations d'urbanisme.

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R 421-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2014, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui demande l'autorisation de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme, et notamment la demande de permis de construire, dans le cadre de l'opération de dépose et remplacement de la couverture du gymnase et de rénovation de la toiture terrasse du bâtiment vestiaire adjacent au gymnase du centre de formation professionnelle d'Alembert à Montévrain (77) ;

Sur rapport présenté par Mme Nawel OUMER, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général est autorisée à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme dans le cadre de l'opération de dépose et remplacement de la couverture du gymnase et de rénovation la toiture terrasse du bâtiment vestiaire adjacent au gymnase du centre de formation professionnelle d'Alembert à Montévrain (77).